



Contrat de saillie
Saison de monte 2025
GREATSTAR EMBET TILIA
Approuvé PFS, WPB

VENDEUR

ACHETEUR

Dénomination	Elevage des Embets	Dénomination
Nom	Salomé SCHMITT	Nom
Adresse	226 lieu dit les embetsches	Adresse
Code postal	68650 LAPOUTROIE	Code postal
Portable	06 73 69 71 17	Portable
Email	salome.schmitt@gmail.com	Email

JUMENT

CENTRE DE MISE EN PLACE

Nom	Dénomination
Numero SIRE	Adresse
Mois du terme	Code postal ville
Ou vide	Nom
	Telephone

CONDITIONS DE VENTE 2025 IAC achat de doses

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

A la réservation : 165 ttc la dose de 8 paillettes (dont TVA 5.5%)

Solde : 165 ttc Poulain vivant (dont TVA 5,5%)

Transport : 140 ttc (dont TVA 20%)

Ce contrat donne droit à 8 paillettes dans la limite des stocks disponibles. Les paillettes non utilisées sont la propriété de l'acheteur. En cas d'utilisation du reliquat de paillettes, un contrat reliquat doit être obligatoirement rempli et envoyé par mail ou courrier.

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné de 2 chèques à l'ordre de Salomé SCHMITT, ou par virement à l'IBAN suivant : FR76 3008 7332 0300 0205 4580 175

- Un chèque pour la réservation des paillettes + transport encaissable à la réservation non reportable
- Un chèque pour le solde de saillie encaissable POULAIN VIVANT 48h

Conditions particulières : L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de L'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis après encaissement du chèque.

Fait en double exemplaire à

le

Signature vendeur

signature Acheteur :

Avec la mention lu et approuvé

